

7.1.2.2 – Budget supplémentaire
Délibéré avec document budgétaire

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
21 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoint

Mmes Lemaître Clément, Gault, Devernois, M. Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto, MM. Renard, Amalal, Mmes Roger, de Crémiers, M. Colpin, Mmes Pédro et Flandry, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Damon	à	M. Pouget
Mme Bourdin	à	Mme Devernois
M. Pereira Dos Santos	à	Mme Chambon
Mme Chevallier	à	M. Crozat
Mme Terrasse	à	Mme Agogué
Mme Riby	à	Mme Roger

Etaient absents : M. Fromentin et M. Franchina

Secrétaire de séance : Mme Chambon

Nombre de Conseillers

En exercice 33

Présents 25

Votants 31

Délibération n° 2022/57

OBJET : Vote du budget supplémentaire 2022 du budget principal de la Ville de Gien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits...) dégagés par le compte administratif adopté avant le 30 juin 2022 et les restes à réaliser.

Pour la section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **2 410 808,71 €**.

Pour la section d'investissement :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **6 272 195,45 €**.

Les documents budgétaires relatifs au budget supplémentaire étaient consultables depuis le 9 juin 2022 au Service des Finances au Centre Administratif 3 chemin de Montfort.

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 1^{er} juin 2022,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés (1 abstention : Mme de Crémiers),

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 du budget principal de la Ville de Gien tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 4 juillet 2022

Pour extrait conforme
à Gien, le 5 juillet 2022

Le Maire,
Francis Cammal

